

Bonne Année 2010 à VMF

Tout d'abord, la délégation CFDT à VMF vous présente ses meilleurs vœux pour 2010.

L'année 2009 a été marquée par une crise forte à France Télécom – Orange qui a amené énormément d'échanges et de travail pour vos délégués CFDT. La mise en place d'une nouvelle organisation du travail au sein de la division VMF sera l'un des défis que vos représentants auront, avec votre aide et à vos côtés, à relever car c'est ensemble que nous pourrions continuer à *inventer demain*.

Activités Sociales et Culturelles : ASC ou ... vos aides du CE

Dès novembre 2009, vos élus CFDT à VMF ont proposé au CE nos priorités pour des prestations « Culture », « Loisirs et Sorties », « Enfance », « Evénements ». Un travail collaboratif a été depuis entrepris par l'ensemble des élus du CE afin de vous proposer dans les meilleurs délais un bouquet le plus complet possible de contributions à votre vie personnelle et familiale.

Pour bénéficier dès le mois de février 2010 des offres qui vous seront proposées, pensez à **renseigner** et à faire **valider** votre Quotient Familial 2010 dans l'onglet « **Mon compte** » du site Aravis (www.aravis-ceft.fr). N'oubliez pas d'accepter que votre CE et le CCUES vous contactent par mail : ceci facilitera vos informations futures.

Vous pouvez accéder dès à présent au site du CE VMF (www.cevmf.com) à l'aide de votre identifiant Aravis personnel (numéro à 8 chiffres). Par défaut

votre mot de passe est composé, à la première connexion, de l'initiale du prénom, de l'initiale du nom et de votre date de naissance (par exemple : Antoine Dupond, né le 01 juillet 1960, donne le mot de passe AD01071960), et vous pouvez ensuite le personnaliser. L'équipe des permanents du CE VMF est à votre disposition par mail à inscription@cevmf.com ou info@cevmf.com

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la délégation CFDT par mail à cfdt.vmf@orange.fr

Vous pouvez toujours bénéficier des prestations « Vacances Adultes », « Chèques Vacances », « Vacances Enfants » et « Billetterie » mises en œuvre par le CCUES et accessibles via le site Aravis.

Les 1016 dans l'actualité du CE VMF de Décembre 2009

Le CE VMF a constaté que les dossiers «*Mutualisation des flux 1016*» et «*Élargissement des horaires au 1016*» **ne sont plus des projets car les décisions et la mise en œuvre ont été effectuées** avant la consultation du Comité d'Établissement.

Par conséquent, le CE VMF a demandé :

1. la consultation des CHSCT concernés afin d'éclairer le jugement du CE sur l'impact de la mutualisation et de l'élargissement des horaires sur les conditions de travail
2. l'ouverture de négociations sur les mesures d'adaptation et sur les contreparties

Pour faire valoir ses droits, le CE VMF a donné mandat à ses secrétaire et secrétaire-adjoint :

- a) d'examiner avec la direction la régularisation de la situation et de négocier avec la direction la suite du dossier et
- b) d'agir en justice devant les juridictions civiles ou pénales au fond et/ou en référé afin d'obtenir :

- la suspension du projet jusqu'à l'accomplissement de la procédure d'information - consultation des CHSCT
- et/ou la condamnation du Président du CE et de la société France Télécom pour les délits d'entrave commis
- et/ou de la société France Télécom en tant que civilement responsable de ces délits d'entrave
- et afin d'obtenir réparation de son préjudice.

Le secrétaire et le secrétaire-adjoint pourront se faire assister par un avocat qui sera rémunéré sur le budget de fonctionnement du Comité. Ils rendront compte au comité du résultat de ces actions et le Comité décidera des suites à donner.

En cas d'urgence, le secrétaire et le secrétaire-adjoint pourront exercer toutes voies de recours à titre conservatoire.

A propos des Délégués du Personnel : petit à petit, on avance...

La délégation CFDT a noté avec satisfaction des évolutions importantes dans les propositions faites par les directions de l'AGPRO et de l'AGPME.

Sur l'AGPRO, la proposition est maintenant de 15 établissements DP, sur l'AGPME de 8 établissements.

Les revendications portées par la CFDT ont été retenues dans leur quasi globalité sur l'AGPME.

Avant de continuer les échanges, l'ensemble des représentants des organisations syndicales ont demandé à recevoir, le 20 janvier au plus tard, le projet de l'accord incluant les moyens : nombre d'élus, équipement (téléphonie, PC portable) et nombre de déplacements de chaque élu.

Nous continuerons les négociations le lundi 1er février, en vue de conclure un accord afin de permettre dans les meilleurs délais à chaque salarié de l'AGPRO et de l'AGPME d'être représenté par des élus de proximité.

A suivre ...

Au CE VMF

- Le CE VMF doit assurer le suivi de la Commission de travail sur les dossiers 1016, intitulée *CACTEM*, qui doit intégrer un représentant de chaque CHSCT concerné. Cet exercice est délicat d'abord pour l'entreprise, menacée juridiquement, mais aussi pour vos représentants CE et CHSCT qui doivent travailler en aval de la mise en œuvre.
- Les élus auront prochainement à rendre un avis motivé sur le projet d'organisation de la Direction Grand Public. Cette nouvelle organisation, d'environ 2500 salariés, concerne les Direction des Portails, Direction Marketing France Grand Public et Direction Commerciale France (DRCF, DVD, DATH, DVRCOL, DPC, DDEX, DCG).
- En décembre 2009 les élus ont décidé de renouveler les commissions du CE VMF afin de laisser de la place aux salariés des AGPRO et AGPME. Un appel à candidature sera prochainement diffusé. Nous vous invitons dès à présent à vous renseigner et à vous porter candidat(e). Pour plus d'informations contactez nous à cfdt.vmf@orange.fr (dossier suivi par Anne Lefrans).

Pour l'équipe des DS

- Suite des négociations DP des AGPRO et AGPME (voir encadré ci-dessus)
- Négociations HLD Orange Distribution SA : suite à une décision de sous-traitance, un service de 17 postes a été supprimé, l'entreprise laissant aux salariés le soin de se retrouver un emploi dans le groupe. Le CE VMF a obtenu un suivi RH personnel et l'ouverture de négociations sur des mesures d'accompagnement rétroactives ... mais elles s'enlisent, la direction restant sourde à nos demandes de réelle compensation de perte de Variable Vendeur et lors d'un transfert OD → FT.
- Négociations PVV Coach Parnasse : suite à une décision de mise en place de PVV au S2 2009 dans cette direction sans consultation préalable du CE, l'entreprise a accepté l'ouverture de négociations.
- Poursuite des négociations sur l'accord Egalité Professionnelle chez Orange Distribution SA.

Vos représentants CFDT à VMF : n'hésitez pas à les contacter



	Délégués Syndicaux	Comité d'Etablissement	Téléphone
Myriam Ammari	VMF	Elue	06 85 12 47 81
Yann Drougard	Coordinateur VMF		06 08 60 67 16
Chantal Gassion	VMF & Agence PRO		06 71 57 13 09
Dominique Griffon	Agence PME		06 75 06 31 47
Gilles Lebarbey	Agence PRO		06 32 11 31 46
Anne Lefrans	VMF	Représentante Syndicale	06 08 60 20 03
Xavier Major		Elu	
Céline Marata	Agence PME		
Pierre Nallet	UEFE		
Jean-Philippe Nicaise	VMF & Portails	Elu	06 72 84 53 95
Claude Pineau		Elue	06 71 57 73 56
Xavier Podevin	VMF	Trésorier CE	06 87 60 86 75
Catherine Schricke		Elue	